

J'hésite à évoquer de nouveau la question du service-voyageurs à Terre-Neuve, car je sais que la plupart des députés en ont assez entendu parler l'an dernier. Toutefois, il importe, je crois, de rappeler devant vous les maux qu'a entraînés la suppression du service et d'insister sur le point de vue des députés de Terre-Neuve, selon qui leur province a servi de bouc émissaire dans un projet visant à réduire le service-voyageurs dans tout le Canada. Je crois pouvoir maintenant dire avec assurance: «Je vous l'avais bien dit.»

**Des voix:** Bravo.

**M. Marshall:** J'ai été heureux de lire dans le hansard que le député de Madawaska Victoria (M. Corbin), qui représente quelque 60,000 citoyens de sa circonscription, s'en est pris au CN pour avoir demandé des sommes considérables en vertu de cette loi, mais qui n'en continue pas moins de réduire ses services dans sa région. S'il doit approuver le bill, le député demande en retour un service raisonnable pour sa circonscription. Je l'admire de lancer ce défi à son propre parti et je l'assure de mon appui. Même si nous autres, Terre-Neuviens, sommes considérés comme des citoyens de second ordre, rien ne nous oblige à appuyer cette mesure discriminatoire contre les gens du Nouveau-Brunswick et, à vrai dire, de tout le Canada.

Je vais maintenant parler des nouveaux règlements de la Commission canadienne des transports sur les services-voyageurs, signalés par David Crane dans le *Globe and Mail* du 23 septembre:

... lorsque la Commission canadienne des transports a frayé la voie à la rationalisation et à la réduction des services-voyageurs au Canada en établissant la périodicité minimum du service et ceux qui répondent aux exigences des services-voyageurs ...

Aux termes de cette ordonnance de la CCT adoptée le 22 septembre, à peine trois mois après la suppression du service-voyageurs à Terre-Neuve, cet organisme de réglementation est autorisé à exiger le maintien d'un service-voyageurs qu'il juge essentiel au bien public. La Commission canadienne des transports peut maintenant ordonner aux sociétés ferroviaires de maintenir un service non rentable, mais maintenant qu'elle a désigné les services à maintenir, elle pourra verser une subvention couvrant 80 p. 100 des pertes.

En termes simples et clairs, monsieur l'Orateur, cela veut dire que si une société ferroviaire présentait à la CCT une requête en vue de la suppression d'un service, la CCT pourrait lui ordonner de maintenir le service en vigueur, mais d'en réduire la fréquence. Si la société continuait à perdre de l'argent et demandait encore la suppression du service, elle pouvait solliciter la subvention de 80 p.

[M. Marshall.]

100 après le 1<sup>er</sup> octobre. Ce que j'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, c'est si cette ordonnance de la CCT a été préparée subitement, en désespoir de cause, et sous l'inspiration du moment. Suis-je sensé croire que le président du CN ne connaissait pas cette ordonnance avant le 1<sup>er</sup> juillet? Quelqu'un peut-il me dire ici que le ministre des Transports, (M. Jamieson) ne connaissait pas cette ordonnance de la CCT avant le 1<sup>er</sup> juillet, que le président de la Commission canadienne des transports, le Jesse James de la Commission des transports, ne le savait pas, lui qui ne cessait pas, en se dandinant et en haussant les épaules, de faire des réponses évasives et travesties quand on l'interrogeait l'an dernier, lors de sa comparution devant le comité des transports.

Nous entendons souvent parler de la pollution actuellement, monsieur l'Orateur, mais il faudrait remarquer aussi l'effluence de la collision. Examinons et analysons un instant le nouveau service d'autobus que les spécialistes offrent à Terre-Neuve et dont ils se félicitent en plus de l'accroissement du trafic voyageurs et de leur nouveau service Rapido, mais il y a certains faits dont ils n'ont pas tenu compte.

Premièrement, ils ont crié sur les toits que tous les cheminots du CN obtiendraient un autre emploi à salaire égal. Néanmoins, je sais que de nombreux cheminots ayant 15, 20 et 25 années de service ont été affectés à une classe inférieure et que leur salaire a été sensiblement réduit. Est-ce le juste traitement qu'ils préconisaient? Ils se sont vantés de l'excellence du nouveau service d'autobus qu'ils donneraient à la population de Terre-Neuve.

J'ai reçu de nombreuses lettres à ce sujet, monsieur l'Orateur. Pour ce qui est de ce nouveau service d'autobus, je citerai l'exemple d'un homme, d'une femme et d'un bébé qui ont pris cet autobus. En cours de route, l'homme est descendu du véhicule lors d'un arrêt, afin de trouver du lait. A son retour, il n'y avait plus aucun siège de libre et il s'est vu dans l'obligation de rester debout pendant le reste du voyage, sur un parcours de cent milles. Voilà le genre de service qu'on nous offre.

Il y a aussi ce groupe de 15 écolières qui étaient montées à bord d'un autobus et furent obligées de descendre en cours de route, faute de place, étant donné qu'elles n'avaient pas, comme d'autres voyageurs, réservé leurs places. Ou encore ce couple qui devait se rendre d'urgence à un endroit bien déterminé, et qui a été obligé de parcourir 40 milles en taxi derrière l'autobus jusqu'à ce que des places deviennent libres à bord du véhicule après que des voyageurs furent descendus. Et que dire des cas où des gens transportés sur des brancards traversent toute l'île de Terre-Neuve? Où vont-ils?